

CRAMIF

Assurance Maladie Ile-de-France



SOUTENIR,



ACCOMPAGNER,



PROTÉGER

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2017





Sommaire

- p. 4 **ÉDITORIAL**
- p. 6 **LA CRAMIF EN BREF**
- p. 7 **CHIFFRES CLÉS**
- p. 8 **GOVERNANCE**
- p. 10 **FAITS MARQUANTS**
- p. 12  **GARANTIR
DES PRESTATIONS**
- p. 20  **AGIR DANS LE CHAMP DE L'ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE ET DE L'AUTONOMIE**
- p. 32  **PRÉVENIR LES
RISQUES PROFESSIONNELS**
- p. 38 **ORGANISATION ET RÉSULTATS**
Organigramme
Ressources humaines
Bilan et Compte de résultat
Glossaire

ÉDITORIAL

Engagée au quotidien pour ses publics, la Cramif assure 3 missions phares pour les assurés, employeurs, professionnels de santé et associations :

-  Garantir des prestations
-  Agir dans le champ de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie
-  Prévenir les risques professionnels

Vous le verrez, l'année 2017 marque un tournant et a été riche d'événements et de faits marquants.

Fort de notre expertise dans de nombreux domaines, nos champs d'intervention ont continué de s'élargir. Avec la prise en charge en mars des assurés invalides de Seine-et-Marne, la Cramif est devenue l'organisme francilien de référence en charge du traitement des pensions d'invalidité au sein du régime général. Pour l'allocation amiante, nous assurons depuis le mois d'octobre la prise en charge des assurés de la Carsat Nord-Picardie, comme c'était déjà le cas pour d'autres Carsat et CGSS. La prise en charge de ces nouveaux bénéficiaires dans les meilleures conditions a été permise par l'amélioration continue de la qualité de service rendu.

2017 a également vu se poursuivre la dématérialisation des services et le développement des mesures de simplification.



L'année 2017 marque un tournant et a été riche d'événements et de faits marquants.

Enfin, l'ancrage partenarial de la Cramif a été renforcé notamment grâce aux actions conduites dans le domaine sanitaire et social, toujours dans le but de poursuivre le même objectif : agir collectivement au service des populations fragilisées. La prévention des risques professionnels est aussi un axe partenarial fort que nous avons su réaffirmer pour aider les employeurs à mieux protéger leurs salariés.

En avril 2017, j'ai pris mes fonctions de Directeur général en succédant ainsi à Gérard Ropert qui a œuvré près de 10 ans pour l'organisme et dont je salue l'engagement et le travail. Je souhaite poursuivre le développement d'un service performant, promouvoir l'accès aux droits et aux soins, mais aussi accompagner en interne tous ceux qui œuvrent au quotidien pour accomplir ces missions de service public.

Fort de ce constat, j'ai engagé dès mon arrivée une réflexion associant largement les acteurs de la Cramif pour identifier nos priorités stratégiques pour les trois prochaines années, un travail indispensable pour préparer l'avenir.

J'ai le plaisir de vous adresser ce rapport 2017 des actions que nous avons collectivement menées et j'en profite pour saluer encore l'engagement des équipes de la Cramif qui œuvrent chaque jour en ce sens.

David Clair Directeur général

LA CRAMIF EN BREF

La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Chaque jour, nous agissons au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

NOS MISSIONS



GARANTIR DES PRESTATIONS

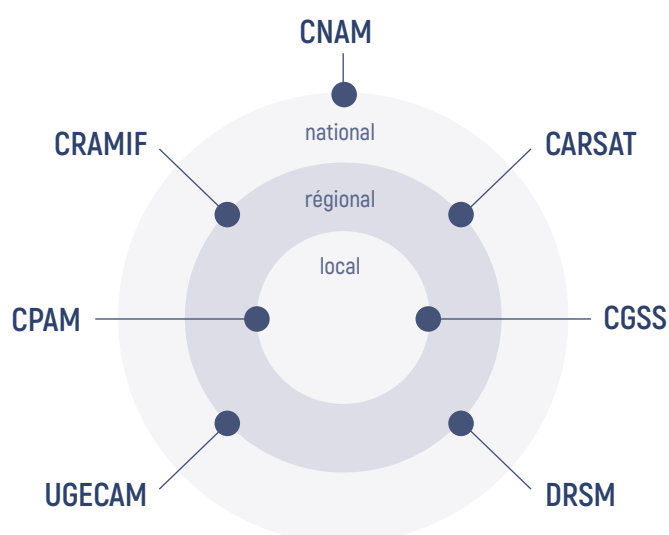


AGIR DANS LE CHAMP DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE ET DE L'AUTONOMIE



PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

NOTRE ÉCOSYSTÈME



NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

Ile-de-France

[tous départements]

Nouvelle Aquitaine

[dép. 16, 17, 19, 23, 79, 86, 87]

Auvergne Rhône-Alpes

[dép. 03, 15, 43, 63]

Grand Est [tous départements]

Bourgogne Franche-Comté

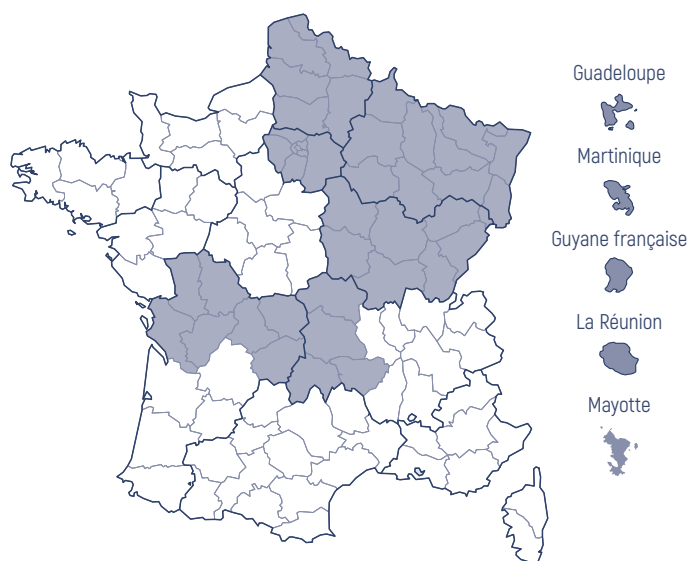
[tous départements]

Hauts-de-France

[tous départements]

Régions d'outre-mer

[dép. 971, 972, 973, 974, 976]



CHIFFRES CLÉS

795 M€

PRESTATIONS INVALIDITÉ
versées

79 M€

PRESTATIONS AMIANTE
versées

90 977

bénéficiaires d'un
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1,35 M€

de PROJETS ASSOCIATIFS
financés

6,18 M€

de SUBVENTIONS VERSÉES
AUX ENTREPRISES
(sous forme de contrats de prévention,
contrats TPS et AFS)



83 948

FACTURES D'APPAREILLAGE
traitées

2 465

étudiants ou stagiaires formés par
L'ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

31 500

patients accueillis au
CENTRE MÉDICAL STALINGRAD



1 176

informations conseil en matière
de HANDICAP



594 272

notifications aux entreprises de
TAUX DE COTISATION AT/MP

GOVERNANCE

Le Conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de la Cramif. À ce titre, il oriente et contrôle les activités, se prononce sur le CPG (contrat pluriannuel de gestion), vote les différents budgets et approuve les comptes annuels. Le Conseil d'administration constitue, en son sein, des commissions, notamment celles prévues par le code de la Sécurité Sociale, et leur délègue une partie de ses attributions.

Conseil d'administration

Arrêté du 5 octobre 2011 ⁽¹⁾

MEMBRES SIÉGEANT À TITRE DÉLIBÉRATIF

Représentants des assurés sociaux

CGT	JOLIVET Nadia, ZAÏGOUCHE Abderrafik PALLATIER Christian, NAILI Hakim
CGT-FO	PRÉVOTEAU Pascal, VILPASTEUR Vincent BONNET Marc, LAHOZ Jean-Noël
CFDT	GOMBERT Fabrice, PERNOT Brigitte DRAVERS Fabienne, RAIMBAUD Brigitte
CFE-CGC	KERYER Martine PINÉRO José
CFTC	MIELCAREK Corinne DUCLOS Didier

Titulaires
Suppléants



Président
Pascal PRÉVOTEAU⁽²⁾



1^{er} Vice-Président
Christian CASTAGNET⁽²⁾



2^e Vice-Président
Nadia JOLIVET⁽²⁾

Représentants des employeurs

U2P	DEVAUX Yves, poste à pourvoir poste à pourvoir, AUBAUD Michel
CPME	CASTAGNET Christian, JAQUET Jean-Louis KERNINON Pierre-Alain, ROZENWAJN Fabrice
MEDEF	OMNES David, IMBERT Daniel DORSO Frédérique, LEMONNIER Erick LALEAU Agnès, RAMBAUD Jacqueline LESUR Didier, GUIBERE Alain

Représentants de la Fédération Nationale de la Mutualité Française

FNMF	BASCOULERGUE Alain SEZNEC Irène
------	------------------------------------

Personnes qualifiées

GAÏSSET Bernard, BERKOWICZ Michel
PONTILLON Thierry, SAUSSIÉ Stéphane

MEMBRES SIÉGEANT À TITRE CONSULTATIF

Représentant des Associations Familiales

PATTIER Marie-Madeleine
CHAMBOREDON Elisabeth

Représentants du personnel

Collège des Cadres	Poste à pourvoir
Collège des Employés	IVKOVIC Alain, Poste à pourvoir Poste à pourvoir, LE BONHNOM Jean-Marc

(1) Modifié par arrêtés des 8/12/11, 12/11/13, 21/05/14, 18/08/14, 10/02/15, 8/04/2015, 18/01/2016, 24/03/2016, 20/05/2016, 25/08/2016 et 28/08/2017

(2) Élus au cours de la séance du CA du 14/10/2011

Commissions

COMMISSIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Commission de recours amiable

La commission de recours amiable se prononce sur les réclamations des assurés à l'encontre des décisions prises par les services administratifs et sur les remises de dettes.

Commission des marchés

Cette commission intervient en matière de marchés publics : attribution des marchés, ouverture des plis relatifs aux appels d'offres, élimination des candidatures non recevables et des offres non conformes ou anormalement basses.

Commission des pénalités financières

La commission des pénalités financières rend avis sur l'opportunité de prononcer une pénalité financière en cas d'indu entraîné par l'inobservation, notamment par les professionnels de santé et les assurés, des règles du code de la Sécurité sociale.

Commission des pénalités financières pour des griefs relatifs aux accidents du travail et maladies professionnelles

Cette commission est saisie sur l'opportunité de prononcer une pénalité financière pour les griefs relatifs aux AT/MP, en cas de fausses déclarations de l'employeur portées sur la déclaration d'accident du travail ayant pour objet ou effet de minorer le montant des cotisations dues.

Commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles

Cette commission est chargée d'étudier et de se prononcer sur l'application de la politique définie par la caisse nationale d'assurance maladie en matière de prévention des risques professionnels.

COMMISSIONS DE TRAVAIL PROPRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Commission d'action sanitaire et sociale

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer la politique générale d'action sanitaire et sociale, de prévention de la maladie et de service social en vue de son approbation par le Conseil d'administration.

Commission de la gestion du risque

Cette commission est chargée du suivi de l'activité d'Escavie, du GRAPA et des travaux des commissions paritaires régionales en matière d'appareillage.

Commission de gestion administrative

Cette commission est chargée des questions relatives à la gestion courante et financière de la caisse, ainsi que de celles se rapportant à l'organisation en général et à l'informatique.

Elle a compétence notamment pour examiner, avant décision du Conseil d'administration, le CPG, le budget de la gestion GAM (gestion de l'Assurance Maladie) et en assure le suivi.

Groupe de travail d'examen des comptes

Ce groupe de travail examine les comptes annuels de l'organisme avant leur passage en Conseil d'administration.

COMMISSIONS CONVENTIONNELLES

Commission paritaire régionale des audioprothésistes

Cette commission est chargée d'étudier les problèmes soulevés par les rapports entre les audioprothésistes et les organismes de prise en charge.

Commission paritaire régionale prévue par l'article 23 de la convention nationale organisant les rapports entre les trois caisses nationales de l'assurance maladie obligatoire et les podoprotésistes, ophtalmologistes, épithésistes, orthoprotésistes

Cette commission est chargée notamment d'étudier les problèmes soulevés par les rapports entre les professionnels et les organismes de prise en charge.

Commission paritaire régionale prévue par l'article 23 de la convention nationale organisant les rapports entre les trois caisses nationales de l'assurance maladie obligatoire et les opticiens

Cette commission est chargée notamment d'examiner les conditions d'application du présent régime conventionnel.

Commission paritaire régionale prévue par l'article 30 de la convention nationale organisant les rapports entre les trois caisses nationales de l'assurance maladie obligatoire et les prestataires délivrant des dispositifs médicaux, produits et prestations associés inscrits aux titres I et IV de la liste prévue à l'article L. 165-1 du code de la Sécurité sociale

Cette commission est chargée notamment d'examiner les conditions d'application du présent régime conventionnel.

Commission paritaire régionale dans le cadre de la signature d'une convention régionale "orthèse"

Cette commission est chargée notamment d'organiser les rapports entre les parties signataires de manière à favoriser leur concertation sur les questions qui sont susceptibles de soulever la vie conventionnelle ou l'application des textes en vigueur.

FAITS MARQUANTS

INVALIDITÉ MARS

PRISE EN CHARGE DES PENSIONS D'INVALIDITÉ DES ASSURÉS DE SEINE-ET-MARNE

Depuis le 1^{er} mars, les assurés invalides de la CPAM de Seine-et-Marne sont directement gérés par la Cramif. La Cramif est désormais le seul organisme francilien en charge du traitement des pensions d'invalidité au sein du régime général.



CRAMIF AVRIL

DAVID CLAIR, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CRAMIF

David Clair a pris ses fonctions le 11 avril en tant que Directeur général de la caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France. Après un parcours de plus de 20 ans au sein de la Sécurité sociale (CPAM, Urssaf IDF, Cnav), il succède à ce poste à Gérard Ropert.

PRÉVENTION JUIN

LA CRAMIF, PARTENAIRE MAJEUR DU 32^e SALON PRÉVENTICA

Le salon Préventica, dédié à la prévention des risques professionnels et à la qualité de vie au travail, s'est tenu à Paris du 20 au 22 juin 2017. La Cramif s'est engagée en tant que partenaire majeur, via l'animation de 3 stands et 22 conférences thématiques, ainsi que l'organisation des Trophées Cramif 2017 qui distinguent des entreprises ayant mené une action exemplaire en matière de prévention.



CRAMIF JUIN

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE CRAMIF.FR

La Cramif a dévoilé un site internet 100 % renouvelé qui permet de simplifier le parcours de ses utilisateurs. La refonte du site cramif.fr a été guidée par la volonté de proposer aux internautes un site qui s'adapte à leurs usages. Le nouveau site propose une gamme d'évolutions qui permettent de simplifier la navigation de tous les publics : des contenus simplifiés, un design actuel, une navigation plus intuitive et une interface adaptée à la consultation sur tous les terminaux.



AMIANTE OCTOBRE

GESTION DES ALLOCATAIRES AMIANTE DE NORD-PICARDIE

Le champ d'intervention de la Cramif en matière d'allocation amiante s'est élargi avec la prise en charge des assurés allocataires de la Carsat Nord-Picardie. Outre l'Ile-de-France, la Cramif gère depuis plusieurs années cette prestation pour le compte des Carsat Auvergne, Centre-Ouest, Alsace-Moselle, Bourgogne, et plusieurs CGSS.

SSR OCTOBRE

UNE JOURNÉE DÉDIÉE AUX AIDANTS FAMILIAUX

La journée nationale des aidants a pour objectif de reconnaître le rôle clé joué par les 11 millions d'aidants ainsi que les acteurs engagés à leurs côtés. La Cramif s'est mobilisée pour accueillir cette manifestation partenariale, pour sensibiliser les aidants aux dispositifs et acteurs existants afin de leur permettre d'identifier rapidement le meilleur interlocuteur pour leurs diverses démarches.



PRÉVENTION NOVEMBRE

PROMOUVOIR LA PRÉVENTION ROUTIÈRE DES ENTREPRISES

Le 14^e forum Sécurité Routière Entreprise s'est tenu le 16 novembre au Centre de Réadaptation de Coubert (77), en collaboration avec la préfecture de Seine-et-Marne. En plus des conférences-débats, des ateliers pédagogiques et des mises en situation, le temps fort de cette journée a été la signature du renouvellement de la convention de partenariat de sécurité routière pour une durée de 3 ans supplémentaires, entre l'État, la Cramif et le groupe Ugecam IDF.



CMS DÉCEMBRE

POURSUITE DES ÉVOLUTIONS AU CENTRE MÉDICAL STALINGRAD

Après le réaménagement des espaces d'accueil au sein du secteur d'imagerie médicale, le centre médical Stalingrad poursuit ses travaux de modernisation et d'amélioration du confort d'accueil des patients : réaménagement des cabinets médicaux, mise en place d'un système d'archivage des clichés radio, nouvelle signalétique et système de gestion de files d'attente.

ESCAVIE DÉCEMBRE

UN SYMPOSIUM SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES ET LE HANDICAP

La Cramif via son centre de ressources handicap, a organisé son 1^{er} symposium sur le thème « Innovation & Handicap : quelles perspectives ? ». Une journée de rencontres entre professionnels du secteur, et de présentation des innovations destinées à améliorer le quotidien des personnes handicapées (robots, réalité virtuelle, etc.).



GARANTIR

A close-up, low-angle shot of a middle-aged man with curly hair, wearing a light-colored jacket over a white shirt. He is looking upwards and to the right with a thoughtful expression. The entire image has a cyan/blue color cast. The word "GARANTIR" is written in large, bold, white, sans-serif capital letters across the upper left portion of the image, with a thin white horizontal line above it.



Offrir à nos publics une qualité de service toujours plus élevée

Offrir une qualité de service optimale est l'une de nos priorités. Tout en intégrant de nouveaux bénéficiaires, nous veillons continuellement à simplifier, dématérialiser et innover pour améliorer l'expérience de nos publics.

Accueillir de nouveaux assurés invalides, tout en offrant une qualité de service améliorée

Depuis le 1^{er} mars, la Cramif a intégré la gestion des pensions d'invalidité des assurés de la CPAM (caisse primaire d'assurance maladie) de Seine-et-Marne. Parallèlement à l'accueil de ces nouveaux assurés, l'amélioration continue de la qualité de service reste une priorité.

Avec l'intégration de la gestion des pensions des assurés de la CPAM de Seine-et-Marne, la Cramif est désormais le seul organisme de la région Ile-de-France en charge du traitement des pensions d'invalidité au sein du régime général. La Cramif gère aujourd'hui les pensions de 106 710 assurés en Ile-de-France, soit 14 % des pensions du régime général.

UNE INTÉGRATION DE NOUVELLES PENSIONS RÉUSSIE, AU BÉNÉFICE DES ASSURÉS FRANCILIENS

La Cramif a pris en charge depuis le 1^{er} mars les pensions d'invalidité des assurés de Seine-et-Marne, ce qui a représenté une hausse de 19 % du nombre de bénéficiaires gérés. La réussite de cette intégration a été rendue possible par une collaboration étroite avec la CPAM de Seine-

et-Marne. Celle-ci a permis de bien définir les conditions de prise en charge des nouvelles pensions d'invalidité. Ainsi, la CPAM de Seine-et-Marne reste le point de contact unique des assurés invalides de Seine-et-Marne. Elle gère également l'accueil physique et téléphonique, la mise en paiement des pensions, la gestion des procédures contentieuses et la lutte contre la fraude. De son côté, la Cramif prend en charge l'instruction des nouvelles demandes de pensions d'invalidité et d'allocations supplémentaires d'invalidité, ainsi que l'envoi et la saisie des déclarations de ressources et le pilotage global de l'activité pour le compte de la CPAM. En parallèle à l'organisation de la prise en charge des assurés, cette mutualisation d'activité a nécessité de simplifier les procédures et d'adapter l'organisation interne à la gestion spécifique de



795 M€
de prestations
invalidité versées

106 710
pensions d'invalidité
gérées en 2017



ces dossiers. Grâce à cette réflexion, les délais de traitement sont restés maîtrisés sur toute l'année 2017, permettant ainsi à la Cramif d'offrir une qualité de service exigeante et homogène pour l'ensemble des assurés franciliens.

POUR SUIVRE L'OPTIMISATION DE LA QUALITÉ DE SERVICE À L'ASSURÉ

La Cramif s'efforce d'améliorer continuellement la qualité de service à l'assuré dans l'objectif de faciliter ses démarches et de proposer des offres de service toujours plus pertinentes. Elle développe à cette fin différents partenariats avec d'autres acteurs de l'Assurance Maladie.

Par exemple, une collaboration avec le service social de l'Assurance Maladie est en place afin de renforcer l'accès aux droits des assurés en situation de précarité ou de rupture. Des réunions communes d'information aux assurés nouvellement invalides sont ainsi organisées chaque mois pour les informer au mieux sur leurs droits et leur proposer un accompagnement personnalisé si nécessaire.

Des actions ont également été engagées avec le service médical afin de fluidifier les échanges et d'optimiser les étapes médico-administratives de la gestion d'une pension, via une interface dédiée.

Enfin, la Cramif accède désormais aux documents déjà transmis par les assurés à leur CPAM, ce qui limite les ruptures de droits et les demandes de pièces justificatives aux assurés lors de l'instruction des dossiers.

ZOOM SUR

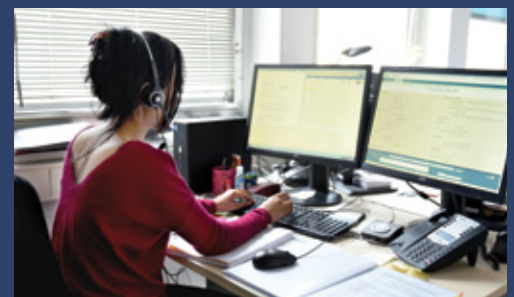
UN ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE AMÉLIORÉ, POUR UNE MEILLEURE SATISFACTION DES ASSURÉS

La plateforme téléphonique pour les assurés invalides a connu d'importantes évolutions, dans l'objectif d'améliorer la prise en charge des appels des assurés. Depuis le mois d'avril, les effectifs dédiés à la plateforme téléphonique se sont spécialisés fortement sur la relation client afin d'optimiser la qualité de la réponse apportée aux assurés. Également, des travaux d'aménagement ont été réalisés pour améliorer le confort et la qualité de travail des téléconseillers.

Toutes ces initiatives ont permis d'améliorer le taux de décroché de l'accueil téléphonique. *In fine*, la satisfaction des assurés concernant l'accueil téléphonique s'est nettement accrue, notamment en ce qui concerne la clarté des réponses apportées.

140 407 appels
répondus

par les téléconseillers invalidité



” Mon appel a été traité tout de suite. Comme mon dossier était complexe, un rendez-vous personnalisé avec un conseiller m'a été proposé pour faire le point.

Jean - 48 ans

Dématérialiser et simplifier la prise en charge de l'appareillage

La Cramif poursuit son engagement dans la simplification du traitement des prestations des fournisseurs de grand appareillage, afin d'offrir un service fiable et rapide aux assurés et aux professionnels du secteur. Dans cette optique, la dématérialisation du règlement des factures et l'optimisation des conditions d'accueil des publics sont deux leviers majeurs de simplification.

La Cramif assure le traitement des prestations appareillage des fournisseurs de grand appareillage, et promeut activement la dématérialisation et la simplification de cette prise en charge. Elle est également en charge de l'animation de la vie conventionnelle des professionnels de santé et de la gestion administrative des 7 943 professionnels franciliens de l'appareillage.

DES FACTURES D'APPAREILLAGE DÉMATÉRIALISÉES

SESAM-Vitale est le service de télétransmission des factures de l'Assurance Maladie. Ce système

de dématérialisation des demandes de règlement par les fournisseurs d'appareillages permet de simplifier les formalités administratives et d'obtenir des remboursements plus rapides et plus fiables pour les assurés et les professionnels de santé. Grâce à SESAM-Vitale, fournisseurs et assurés sont en effet remboursés en moins de cinq jours.

Afin de garantir ce service aux assurés, la Cramif s'est fortement engagée dans la promotion de SESAM-Vitale auprès des fournisseurs franciliens de grand appareillage. Grâce à cette mobilisation, en 2017, le taux de télétransmis-



83 948

factures traitées
représentant un
montant de

67 M€

versés aux assurés
et fournisseurs
pour le compte des
CPAM d'Ile-de-France



” *Mon fournisseur de prothèses utilise la carte vitale. Grâce à cela, j’ai été remboursée de mes chaussures orthopédiques en moins de 5 jours!*
Michelle - 64 ans

sion a ainsi atteint 51,5 % du total des factures transmises. Cela représente une progression de +20 % par rapport à l’année précédente, ce qui illustre l’intérêt des fournisseurs pour ce service. Cette forte hausse a été rendue possible grâce à l’efficacité des campagnes de promotion et d’accompagnement menées par la Cramif en direction des fournisseurs d’appareillage, qui ont ainsi permis de construire une relation privilégiée.

OFFRIR UN ACCUEIL ADAPTÉ ET RÉACTIF À NOS PUBLICS

La qualité de l’accueil des publics est une priorité. Pour cela, la Cramif a mis en place un accueil client spécialisé sur les différents sujets liés à l’appareillage afin de répondre au mieux aux questions des assurés. En partenariat avec le service médical, la Cramif assure ainsi une permanence pour répondre aux questions des assurés et professionnels de l’appareillage, aussi bien sur les aspects administratifs que médicaux. Ce partenariat désormais bien établi permet de fournir des réponses précises et qualitatives à nos publics, et plus particulièrement en ce qui concerne les assurés en situation de handicap. Parallèlement, une permanence physique et téléphonique est assurée afin de traiter rapidement toute réclamation des assurés et fournisseurs concernant spécifiquement le sujet du remboursement des prestations.

LA TÉLÉTRANSMISSION DES FACTURES : UN BÉNÉFICE POUR LES ASSURÉS ET LES FOURNISSEURS



SESAM-Vitale est un outil de l’Assurance Maladie qui permet aux fournisseurs d’appareillage de télétransmettre leurs factures. Plus généralement, cet outil permet de simplifier les formalités administratives et d’obtenir des remboursements plus rapides et plus fiables pour les fournisseurs comme les assurés.

Du côté des professionnels de santé en tiers payant, les avantages sont multiples : la télétransmission permet un règlement plus rapide des actes et une gestion moindre des stocks papier. Pour les assurés, la télétransmission permet une relation simplifiée avec la CPAM : il n’y a plus aucun papier à adresser aux organismes.

SESAM-Vitale, c’est surtout un remboursement plus rapide : assurés et fournisseurs sont remboursés en moins de 5 jours.

51,5 % de factures télétransmises

Intégrer de nouveaux allocataires amiante et proposer des services adaptés aux besoins de tous les bénéficiaires

Avec la prise en charge des allocataires de la Carsat (Caisse d'assurance retraite et de santé au travail) Nord-Picardie, la Cramif se positionne désormais comme un acteur référent en France sur la gestion de l'allocation amiante. L'intégration de bénéficiaires résidant hors Ile-de-France a nécessité d'adapter les modalités de contact offertes aux assurés, en proposant un accueil en visio-conférence.

L'Acaata (allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante) est un dispositif qui permet aux salariés et anciens salariés exposés à l'amiante de bénéficier d'une retraite anticipée et ouvre le droit, jusqu'à la retraite, au versement de l'allocation amiante. La Cramif verse cette allocation à plus de 5 000 assurés.

PRISE EN CHARGE DE NOUVEAUX ALLOCATAIRES

La Cramif gère depuis plusieurs années cette prestation pour le compte des Carsat Auvergne, Centre Ouest, Alsace-Moselle, Bourgogne-Franche-Comté ainsi que pour le compte de plusieurs CGSS (caisses générales de sécurité sociale). En 2017, son champ d'intervention s'est encore élargi puisque depuis le 1^{er} octobre, elle a également pris en charge de nouveaux bénéficiaires avec l'intégration de la gestion des allocataires de la Carsat Nord-Picardie.

Grâce à l'expérience forte de la Cramif dans la prise en charge d'allocataires issus d'autres organismes, l'intégration de ces nouveaux dossiers a été menée tout en assurant un service continu et de qualité pour les béné-

ficiaries. En effet, aucune rupture de paiement n'a été constatée, et aucune intervention des assurés pour la gestion de leur dossier n'a été nécessaire. En 2017, ce sont ainsi 854 nouvelles allocations qui ont été attribuées par la Cramif, et plus de 72 millions d'euros qui ont été versés à l'ensemble des assurés.

L'ACCUEIL PAR VISIOCONFÉRENCE POUR FAVORISER L'ACCES DE TOUS LES BÉNÉFICIAIRES

La Cramif verse l'Acaata à des assurés habitant hors de l'Ile-de-France et en outre-mer. Afin de gérer au mieux des assurés aussi distants géographiquement, il s'est avéré indispensable d'adapter les modalités de contact pour favoriser l'accès de tous les bénéficiaires potentiels à cette prestation. Un dispositif de web accueil par Skype a ainsi été développé, pour permettre aux assurés d'avoir rendez-vous avec un conseiller de la Cramif tout en restant chez eux, devant leur ordinateur. Ces temps d'échanges en ligne permettent de répondre aux questions des futurs allocataires, de s'assurer que les conditions d'ouverture des droits à l'Acaata sont bien remplies et de faire le point sur les documents à fournir pour que la demande puisse être traitée dans les meilleurs délais.



79 M€
versés

5 043
allocataires Acaata

41 350
pensions amiante

DEMAIN, LA RELATION À L'ASSURÉ COMMENT RÉPONDRE AUX BESOINS DES ASSURÉS ?

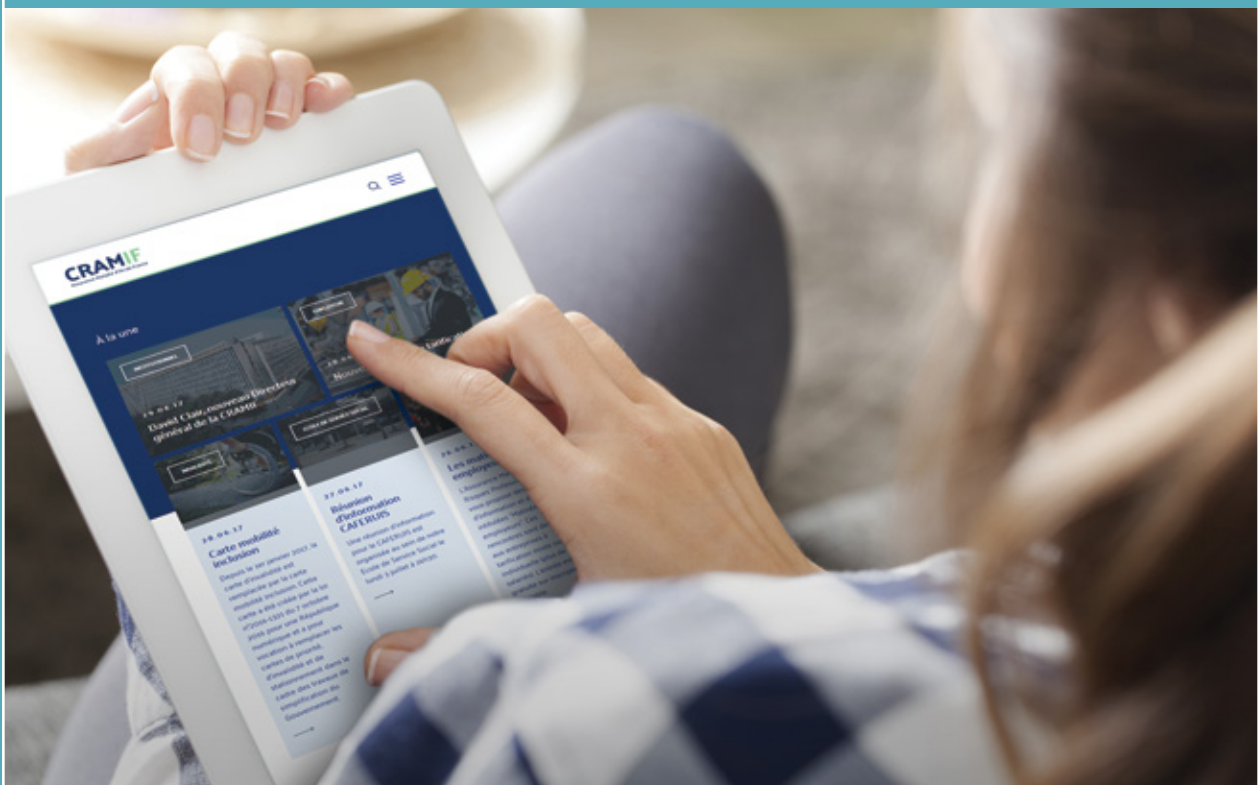
La Cramif est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche d'optimisation de l'expérience client. Si cette démarche a permis d'obtenir des résultats, il n'en reste pas moins vrai que la satisfaction de nos publics est un objectif qui suppose une adaptation continue. Il est en effet nécessaire de s'alimenter en permanence de leurs retours sur les prestations et les services offerts, pour être toujours en phase avec leurs attentes et besoins.

Dans cette perspective, différentes mesures d'écoute de nos publics sont déjà en place : enquêtes de satisfaction, analyse des motifs de contacts ou de réclamations, etc. Afin d'aller plus loin, la Cramif entend optimiser et structurer cette démarche, ce qui permettra de connaître et comprendre encore mieux nos publics.

C'est dans cet objectif qu'a été créée, en octobre 2017, la mission « **pilotage de la re-**

lation client et marketing ». Elle a pour mission de coordonner et d'accompagner l'ensemble des directions métier pour travailler, dans un premier temps, à des axes d'amélioration des parcours existants (invalidité, sorties d'hospitalisation, prévention de la désinsertion professionnelle, centre médical Stalingrad). Dans un second temps, cette démarche permettra de faire des propositions innovantes sur d'autres offres de service.

Nous pourrions ainsi améliorer le service rendu à nos publics, tout en travaillant à l'efficacité de nos processus. Par exemple, en allant interroger directement les assurés sur un projet de mise en place d'un simulateur de re-calculation du montant de la pension d'invalidité en cas de reprise d'une activité salariée. Cela permettra de réduire les réclamations ou situations d'incompréhension liées aux évolutions du montant de la pension.



ACCOMPAGNER





Innover dans l'accompagnement des publics fragiles

Être présents pour répondre aux besoins des plus fragiles, c'est le sens de notre action dans le champ de l'action sanitaire et sociale et du handicap. Pour cela, nous nous attachons à innover pour proposer le meilleur accompagnement à ceux qui en ont besoin.

Accompagner et soutenir les publics fragilisés

La Cramif poursuit ses actions à destination des assurés les plus fragiles en leur proposant des interventions individuelles et collectives. L'accent a été mis sur l'aide aux assurés à leur sortie d'hospitalisation et la PDP (prévention de la désinsertion professionnelle).

SORTIE D'HOSPITALISATION ET PRÉVENTION DE LA DÉINSERTION PROFESSIONNELLE

L'Assurance Maladie propose un accompagnement des assurés âgés ou fragilisés qui ont été hospitalisés, afin d'appréhender ce moment particulièrement déstabilisant avec sérénité et permettre un retour au domicile dans les meilleures conditions. L'objectif de cette action est de limiter les ré-hospitalisations et de permettre le retour à la pleine autonomie de l'assuré. Un important travail avait été mené en 2016 pour faire progresser cette offre d'accompagnement, notamment via l'amélioration des partenariats. Ces actions ont porté leurs fruits en 2017 puisque 8748 assurés ont bénéficié de cet ac-

compagnement en 2017 contre 7700 assurés en 2016.

L'action au service des assurés fragiles a été également soutenue dans le domaine de la prévention de la désinsertion professionnelle. Cet accompagnement vise à soutenir les assurés lorsque leur état de santé rend difficile une reprise d'activité professionnelle. Le service social les aide à conserver leur emploi ou un emploi en adéquation avec leur état de santé et à préparer la reprise de leur activité professionnelle. En 2017, 93,36 % des bénéficiaires du SSR (service social régional) ont été accompagnés individuellement à ce titre, sur orientation du service médical de l'Assurance Maladie.



91,1 %
des usagers
satisfaits de leur
accompagnement

90 977
bénéficiaires d'un
accompagnement
social en 2017



ZOOM SUR

DES FORUMS SANTÉ ET EMPLOI À DESTINATION DES ASSURÉS



291 participants à la journée nationale des aidants

DES COLLABORATIONS PARTENARIALES RENFORCÉES

La dimension partenariale de l'intervention du service social de la Cramif est essentielle pour aider au mieux les assurés dans leurs difficultés. C'est dans cette perspective que la Cramif se mobilise pour proposer aux assurés des actions menées en collaboration avec des partenaires, ou bien pour étendre son réseau partenarial.

Ainsi, c'est un forum entièrement dédié aux partenaires qui a été conduit dans le département du Val-de-Marne le 22 novembre. Ce forum, centré sur les missions et champs d'intervention du SSR a permis de renforcer les partenariats existants et de développer les modalités d'intervention à destination des publics fragilisés. Plus de 120 partenaires ont été accueillis lors de cette rencontre. Le public accueilli a majoritairement été satisfait par cette journée puisque 99 % des répondants à l'enquête de satisfaction estiment que les échanges lors du forum renforceront le partenariat.

Autre exemple de collaboration partenariale, le 6 octobre, la Cramif a organisé la journée nationale des aidants, avec le concours de nombreux partenaires (MACIF, Fond de dotation EREEL, Ligue contre le cancer, etc.). Destinée aux aidants des assurés, la journée nationale des aidants a pour objectif de reconnaître le rôle clé joué par les 11 millions d'aidants sur le territoire ainsi que les acteurs engagés à leurs côtés. Cette manifestation a permis de mettre en lumière le rôle des aidants, tout en les informant sur leurs droits et les aides dont ils peuvent bénéficier pour leurs diverses démarches (administration, santé, accompagnement à domicile, etc.).

8 forums santé et emploi ont été organisés sur l'ensemble des départements franciliens. Ils s'adressent à des assurés rencontrant une problématique de maintien dans l'emploi et en arrêt de travail de longue durée.

Ces temps d'échanges, animés par des professionnels et des partenaires intervenant dans le champ de la prévention de la désinsertion professionnelle, ont permis d'informer les assurés sur la recherche d'emploi, la formation, le reclassement professionnel mais également les dispositifs d'aménagement du poste de travail.



750 assurés présents aux 8 forums santé et emploi

” En arrêt de travail, je me suis rendu au forum santé emploi 92 pour préparer ma reprise de travail. Grâce à cela, j'ai pris connaissance de toutes les solutions qui existent pour aménager ma reprise d'activité et pour qu'elle se déroule au mieux.
Patrice - 42 ans

Développer, accompagner, renforcer les **compétences des travailleurs sociaux**

L'ESS (école de service social) poursuit son action de préparation des étudiants à l'ensemble des diplômes en travail social et porte également des offres complémentaires : formation continue, mobilité internationale, et outils pédagogiques innovants.

POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE

À ce jour, l'ESS accueille en moyenne 160 étudiants en formations diplômantes et 2305 stagiaires en formation continue. Le développement de la formation continue est un objectif fort et se traduit par la mise en place de nouveaux dispositifs et l'accueil de nouveaux stagiaires. Grâce à cette mobilisation, en 2017, le nombre de jours de formation dispensés a progressé de 38,5 % et le nombre de stagiaires de 27,5 %.

Dans le cadre du programme de formation continue proposé par l'école, un colloque national sur la prévention en santé a été organisé le 28 novembre à destination des managers du

service social de l'Assurance Maladie. Cette 4^{ème} journée nationale des managers du service social de l'Assurance Maladie a réuni plus d'une centaine de cadres de toutes les Carsat et des CGSS de France ainsi que de nombreux étudiants de l'école de service social.

DES OUTILS DE PÉDAGOGIE NUMÉRIQUES

En sus de l'élargissement de son offre, l'ESS porte des projets de développement de nouveaux outils pédagogiques, tels que le Moodle. Un Moodle est un environnement numérique d'apprentissage en ligne qui permet de faire le lien entre l'apprenant et le formateur. Depuis septembre, celui-ci a été ouvert sur l'ensemble du pôle formation diplômante : DEASS (diplôme

Taux de réussite

80 %

aux épreuves de
sélection de **PRÉPA**

82,5 %

au **DEASS**

70 %

au **CAFERUIS**

100 %

sur les dossiers **VAE**



LA FORMATION

« L'OBSERVATION SOCIALE : DE SES ENJEUX À LA PRODUCTION »

L'observation sociale est aujourd'hui un enjeu essentiel pour la définition de l'action publique et son pilotage et par conséquent pour tous les acteurs de terrain. Depuis 2016, l'école de service social propose pour cela une formation intitulée « L'observation sociale : de ses enjeux à la production d'une connaissance ». Cette formation-action de 5 jours, répartis sur 3 périodes, vise à former et accompagner, ensemble, les professionnels d'unités de travail (managers, assistants sociaux et secrétaires) dans la démarche d'observation sociale. Elle est animée par une formatrice salariée de l'école, docteure en sociologie. Une première session de cette formation a eu lieu en décembre 2016 à Bastia et une seconde en 2017 à Perpignan.

” *La formatrice connaît vraiment notre métier et a su nous transmettre des astuces pour mieux observer notre milieu professionnel.*
Fabola - 38 ans



d'État d'assistant de service social), CAFERUIS (certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale) et Prépa. Cet outil fonctionne comme un support de contenus d'apprentissage : de nombreux supports pédagogiques sont en effet déposés sur Moodle et sont ainsi accessibles à tous les étudiants. Des espaces d'échanges dématérialisés sont également proposés par cette plateforme numérique, et permettent de collaborer en ligne.

VERS LE DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ INTERNATIONALE

Dans le prolongement de sa dynamique actuelle, l'école a pour ambition de développer la mobilité internationale des étudiants, des stagiaires, des formateurs ainsi que du pôle documentation. Cette mobilité a pour objectif de favoriser l'ouverture d'esprit et l'innovation pédagogique apportés par la diversité culturelle. Elle constitue également un enjeu pédagogique et d'attractivité forte dans

un contexte d'évolution des formations en travail social. Pour toutes ces raisons, l'école a ainsi lancé sa candidature pour la signature d'une convention Erasmus+.

Le Moodle (plateforme numérique pédagogique), actuellement développé au sein de l'école, aura toute sa place au sein de ce projet car il sera utilisé comme support de la mobilité internationale pour la mise en œuvre de la FOAD (formation ouverte et à distance) et des échanges virtuels.

Les partenariats de mobilité sont ouverts notamment vers les centres de formation en travail social développant une approche des questions de santé. Un partenariat est ainsi en projet avec deux écoles en Europe (Suisse, Belgique), et des démarches sont en cours pour des échanges avec le Portugal et l'Espagne. Enfin, l'école va s'ouvrir aux étudiants de l'espace francophone hors UE (Afrique subsaharienne, Maghreb, Canada).

Soutenir des **projets associatifs** pour les publics vulnérables

La Cramif soutient des projets associatifs en attribuant des subventions de fonctionnement aux associations d'aide aux malades, aux personnes en situation de handicap et aux publics vulnérables. En 2017, un soutien important a été apporté aux associations agissant pour la prévention.

Dans le cadre de la gestion des budgets d'action sanitaire et sociale, de prévention, d'éducation et d'information sanitaire en Ile-de-France, la Cramif soutient des projets associatifs en attribuant des subventions de fonctionnement. Elle soutient plus particulièrement les associations agissant dans le secteur de l'aide aux handicapés, de l'aide aux malades et de la prévention du suicide.

UN SOUTIEN FINANCIER PRIORITAIRE AUX ASSOCIATIONS D'AIDE AUX MALADES, AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ET AUX PUBLICS VULNÉRABLES

Accompagner ces publics en attribuant des subventions de fonctionnement est le cœur de la mission de la Cramif. Les actions associatives soutenues ont ainsi ciblé l'aide aux malades concernant les pathologies suivantes: VIH, traumatisés crâniens, maladies inflammatoires chroniques de l'intestin, soins palliatifs, vitiligo, cancer, troubles du comportement alimentaire et aussi laryngectomisés et mutilés de la voix. La Cramif a également agi pour l'aide aux personnes en situation de handicap, et notamment auprès des personnes déficientes visuelles, autistes ou encore des personnes victimes de brûlures.

Le soutien destiné au financement des maisons et foyers de parents qui hébergent les accompagnants de patients hospitalisés a également été poursuivi.

Enfin, une aide a été dirigée vers les actions du service social régional qui accompagne les publics fragiles, sensibilise au parcours de prévention santé et aide à prévenir la désinsertion



1,35 M€

de projets financés

34

associations
financées portant
38 projets

8

maisons des parents

” Ces hébergements permettront aux patients éloignés géographiquement de l’hôpital de passer une nuit sur place avant ou après leur intervention.

Anna, représentante d’un centre d’hébergement non médicalisé

SOUTIEN AU FINANCEMENT D’HÉBERGEMENTS TEMPORAIRES NON MÉDICALISÉS

Le ministère des Affaires Sociales et de la Santé a lancé une expérimentation d’une durée de 3 ans visant à améliorer l’accès du patient à l’offre de soins. Celle-ci permet aux établissements de santé de proposer à leurs patients une prestation d’hébergement non médicalisé, en amont ou en aval de leur prise en charge.

Suite à cette expérimentation, la Cramif a apporté son soutien aux structures financées et susceptibles d’entrer dans ce nouveau dispositif, en vue d’en faciliter les modalités de mises en œuvre et de financement.



professionnelle des assurés. La Cramif contribue par ailleurs à l’attribution des fonds de secours d’urgence.

UN ENGAGEMENT FORT AUPRÈS DES ASSOCIATIONS AGISSANT POUR LA PRÉVENTION

La Cramif a également apporté son soutien aux associations agissant dans le champ de la prévention à la santé.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les associations menant des actions en faveur de la prévention bucco-dentaire en grande section de maternelle, la prévention des risques auprès des adolescents et l’aide à la parentalité, la prévention des risques sexuels et la sensibilisation à la contraception, la prévention et de l’éducation à la santé auprès des personnes vulnérables, la prévention de la dénutrition des femmes et des enfants de moins de 3 ans en situation précaire ainsi que la souffrance psychique.

Informer, conseiller et innover en matière de handicap

Escavie (espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie) poursuit sa mission d'information et de conseil sur les aides techniques et l'adaptation du logement auprès des personnes en situation de handicap et des professionnels, et développe plus spécifiquement l'offre de services pour le maintien à domicile et dans l'emploi. En parallèle, de nombreuses actions sont menées envers les professionnels du handicap afin de développer les liens et les relations partenariales.

UNE EXPÉRIMENTATION POUR FAVORISER LE RETOUR A DOMICILE

En mars 2017, Escavie a intégré le dispositif Prado (programme d'accompagnement du retour à domicile) en partenariat avec le service social 75 et la CPAM 75, pour une expérimentation portant sur 30 dossiers d'assurés parisiens. Ce dispositif de l'Assurance Maladie a pour objectif de réduire les durées d'hospitalisation, de préparer au mieux le retour à domicile, en limitant le risque de ré-hospitalisation et d'institutionnalisation.

L'intervention des ergothérapeutes d'Escavie dans ce dispositif consiste à évaluer au domicile les difficultés de l'assuré dans ses activités quotidiennes et le conseiller sur des moyens de compensation techniques et/ou des aménagements du logement. Ceci dans le but de restaurer son autonomie et/ou de faciliter l'intervention de ses aidants.

DE NOMBREUSES ACTIONS EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS DU HANDICAP

Tout au long de l'année, Escavie a développé différentes actions envers les professionnels du handicap, afin de renforcer les liens et développer de nouveaux partenariats.

Des ateliers thématiques ont ainsi été proposés aux professionnels, afin de renforcer leur formation. Escavie 77 a proposé aux aidants professionnels des formations pratiques de deux jours sur la prévention des TMS (troubles musculo squelettiques) autour des transferts. Dans le cadre des partenariats avec les MDPH (maison départementale des personnes âgées), Escavie 77 a proposé aux équipes d'évaluation des MDPH d'Ile-de-France, une formation de deux



1176
informations
conseils

116
essais de
fauteuils roulants



ZOOM SUR

LA RÉALITÉ VIRTUELLE POUR PRÉVENIR LES TMS LIÉS AU POSTE INFORMATISÉ

298 participants aux journées
« Face aux écrans »
et « Innovation et Handicap »

jours sur le thème: « Personnes déficientes sensorielles: évaluation des besoins et préconisations des aides ».

Les 17 et 18 janvier, pour ses 3^{èmes} rencontres de l'insertion et du maintien dans l'emploi, Escavie accueillait divers professionnels de la prévention, des réseaux PDP, des associations, fournisseurs de matériel mais également des experts de l'éclairage et de la basse vision, autour de la thématique « Face aux écrans ». Ces journées ont permis de développer et renforcer le partenariat entre les professionnels de la déficience visuelle et de la prévention, ainsi que d'améliorer les connaissances théoriques et pratiques permettant de favoriser le maintien en emploi de personnes en situation de handicap.

Enfin, le 14 décembre, s'est tenu à la Cramif le 1^{er} symposium d'Escavie: « Innovation & Handicap: Quelles perspectives? ». Cette journée a permis de faire se rencontrer différents acteurs dans le champ de l'innovation technique et sociale au service du handicap. Son objectif était d'offrir un espace de discussion à des professionnels d'horizons différents (chercheurs, designers, médecins, paramédicaux...) afin de mettre en commun des savoirs et des savoir-faires qui ne sont pas toujours spontanément croisés. La réussite de cette journée, tant sur la qualité que sur la diversité des interventions, a permis d'engager une réflexion commune et de tisser des liens privilégiés avec les acteurs du handicap sur la question de l'innovation.

Durant plusieurs mois, un outil expérimental utilisant la technologie de la réalité virtuelle a été élaboré afin de travailler sur le sujet des TMS liés au poste informatisé. Un espace de travail virtuel a été créé intégrant divers éléments, dont un poste informatisé, pouvant être modifié soit par un opérateur extérieur, soit par la personne immergée dans l'environnement virtuel.

Cette expérimentation a permis aux professionnels d'Escavie de se familiariser avec ce type de technologie et surtout d'entrevoir les possibilités et les exploitations futures qui pourraient en être faites dans le cadre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



30
objets
de réalité
virtuelle
créés

« Avec la réalité virtuelle, on peut tester les technologies qui seront utilisées demain pour la prise en charge du handicap. Un vrai progrès pour les personnes en situation de handicap!

Alain, participant au symposium « Innovation et handicap »

Garantir une haute qualité d'accueil et développer l'offre de soins

Le CMS (centre médical Stalingrad) entend proposer une gamme entendue et élargie de disciplines médicales et paramédicales à tarif opposable, tout en facilitant l'accès aux soins. Dans cette perspective, la qualité de l'accueil des patients et de leur prise en charge sont deux enjeux fondamentaux.

Situé au cœur du 19^{ème} arrondissement, le CMS répond prioritairement aux besoins sanitaires d'une population de proximité. Son projet de santé vise à développer une offre de soins variée tout en améliorant la qualité du service. En sus de son offre de soin, le CMS propose une activité de CES (centre d'examen de santé) exercée pour le compte de la CPAM de Paris. Sous forme de bilans de santé, des examens périodiques sont proposés en priorité aux personnes éloignées du système de santé. C'est une approche préventive qui permet de faire le point sur leur état de santé.

L'année 2017 a permis de poursuivre et d'ac-

croître les efforts initiés du point de vue de la qualité d'accueil des patients. Différentes initiatives ont également permis de développer l'offre de soins proposée à la patientèle.

AMÉLIORER LA QUALITÉ D'ACCUEIL DES PATIENTS

Le CMS poursuit sa volonté d'améliorer l'environnement des patients en menant des opérations de réaménagement des locaux et d'optimisation des systèmes d'information. Fin 2016, un nouvel espace d'accueil avait été installé au sein du secteur d'imagerie médicale afin de faire bénéficier aux patients d'un plus grand



138 000
passages au CMS

31 500
patients

8 269
examens de santé





confort et d'une meilleure confidentialité avant leurs rendez-vous médicaux.

Courant 2017, cette modernisation s'est poursuivie avec la mise en place d'un nouveau dispositif de gestion des files d'attente et d'une signalétique adaptée, qui permettent de fluidifier l'attente des visiteurs et ainsi optimiser le parcours du patient au sein du CMS.

En ce qui concerne plus spécifiquement l'activité d'imagerie médicale, un nouveau système d'information et d'archivage numérique (RIS/PACS) a été implanté. Cet outil permet d'archiver numériquement les clichés radiographiques des patients et de les transmettre à leur médecin traitant. Grâce à cette numérisation, il est possible de suivre l'évolution des patients dans le temps afin d'améliorer leur parcours de soins. Enfin, des travaux de réaménagement des cabinets médicaux ont été initiés au cours du second semestre 2017. L'objectif de ce chantier est de regrouper l'ensemble des consultations médicales sur un seul étage, afin de gagner en cohérence dans la répartition des espaces d'accueil et d'optimiser l'utilisation des locaux.

AMÉLIORER LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

Afin de maintenir et développer l'offre de soins proposée à la patientèle, de nouveaux médecins spécialistes ont été recrutés au cours de l'année. Par ailleurs, une activité de prélèvements sanguins a été lancée en partenariat avec la CPAM 75. Parallèlement au développement de l'offre de soins, le CMS poursuit ses efforts pour améliorer

la prise en charge des patients. Un dispositif de concertation entre professionnels a été lancé en ce sens. Les premières RCP (réunions de concertation pluri-professionnelles) se sont tenues en 2017 et ont permis aux professionnels de traiter collégialement des cas de patients afin d'améliorer leur prise en charge.

ZOOM SUR

ARCHIVER LES CLICHÉS RADIOLOGIQUES POUR UN MEILLEUR SUIVI DES PATIENTS

Un nouvel outil spécifique à l'activité d'imagerie médicale (RIS/PACS) a été implanté courant 2017. À cette occasion, 3 postes de travail comprenant cet outil ont été installés à l'accueil radiologie-imagerie et les agents ont été formés à l'utilisation de l'outil.

RIS/PACS permet d'archiver numériquement les clichés radiographiques des patients et d'améliorer leur prise en charge grâce à la transmission de ces clichés au médecin traitant. Grâce à cet archivage, le suivi de leur dossier dans le temps est ainsi amélioré ce qui optimise leur parcours de soin au sein du CMS.



La radio que j'ai réalisée au CMS a été directement transmise à mon médecin généraliste. Du coup, je n'ai pas eu besoin d'apporter mes clichés lors de mon rendez-vous avec ce dernier : mon médecin a pu les consulter directement sur son ordinateur. Un vrai service pratique!

Silvia - 56 ans



PRÉVENIR



Coopérer pour protéger au mieux les salariés franciliens

Protéger la santé des salariés franciliens est l'un de nos enjeux. En nous alliant avec d'autres acteurs, nous nous efforçons à protéger toujours plus les salariés d'Ile-de-France vis-à-vis des risques professionnels.

Agir avec d'autres acteurs pour renforcer la prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels contribue à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises. La coopération avec d'autres acteurs du secteur est essentielle afin de protéger au mieux les salariés franciliens.

Une gamme d'actions variée est déployée (conseil, assistance technique, contrôle, formation et information) dans des domaines aussi divers que les TMS, les CMR (risques cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques), les RPS (risques psychosociaux), et des secteurs tels que le BTP (bâtiments et travaux publics) et la grande distribution.

En 2017, il est à noter que de nombreuses aides financières ont été promues en direction des entreprises permettant à ces dernières de bénéficier d'AFS (aides financières simplifiées) et de contrats de prévention pour mettre en œuvre des mesures de prévention ciblées et efficaces. Grâce à l'augmentation du nombre des CNO (conventions nationales d'objectifs) et à une meilleure conjoncture économique, l'année 2017 a vu une croissance significative du nombre de contrats signés et des AFS versées.

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS POUR RENFORCER L'EFFICACITÉ DES ACTIONS DE PRÉVENTION

Par ailleurs, depuis plusieurs années et afin de toucher un maximum d'entreprises, une politique de développement des partenariats a été mise en place en direction de différents acteurs (SiST - services interentreprises de santé au travail), de fédérations professionnelles, de grandes entreprises, de collectivités locales, etc. afin de déployer les politiques de prévention. Ainsi, par exemple, de nouvelles conventions ont été signées en 2017 pour contribuer à une meilleure connaissance et à la prévention des pathologies professionnelles avec les centres de consultation de pathologies professionnelles des hôpitaux Avicenne (93), Lariboisière-Fernand Widal, Hôtel-Dieu, Paris Centre (ex Cochin), Raymond Poincaré à Garches (92), Créteil (94).



Contractualisation
avec les

25 SiST

de la région couvrant
près de

3,2 M

de **salariés** de quelques

220 000

entreprises





Des CPOM (contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens) ont également été finalisés avec tous les SiST de la région, avec pour ambition l'accompagnement de quelque 220 000 entreprises pour une meilleure prévention des risques professionnels, ce qui devrait profiter à 3 200 000 salariés sur le moyen et long terme.

MENER DES ACTIONS EN LIEN AVEC D'AUTRES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

Afin de démultiplier l'impact de ses actions de prévention, la Cramif coopère avec d'autres acteurs de la prévention des risques professionnels.

La participation à de nombreux groupes de travail nationaux a permis entre autres, d'éditer des guides et des recommandations à destination des entreprises. Ainsi, par exemple, la révision de la recommandation n° R389 devenue R489 « chariots automoteurs de maintenance à conducteur porté » (dans le cadre de la rénovation des dispositifs CACES®) ou la refonte du guide INRS ED 6091 sur le retrait ou l'encapsulation des MCA (matériaux contenant de l'amiante).

Par ailleurs, une quinzaine de manifestations en direction de divers professionnels ont été organisées, sur des thèmes tels que le BTP, l'amiante dans les travaux de maintenance, l'hôtellerie, la propreté, la sécurité routière.

Enfin, la Cramif s'est impliquée fortement dans l'organisation du 32^{ème} salon Préventica, dédié à la santé et à la sécurité au travail en étant l'un des partenaires majeurs de l'évènement.

ZOOM SUR

LA CRAMIF, PARTENAIRE PRIVILÉGIÉE DU 32^{ÈME} SALON PRÉVENTICA

Le salon Préventica, dédié à la prévention des risques professionnels et à la qualité de vie au travail, s'est tenu du 20 au 22 juin 2017. 495 exposants y ont participé et 240 conférences ont été programmées.

Lors de ce salon, la Cramif s'est engagée à travers 3 stands, 22 conférences et colloques thématiques et l'organisation des Trophées Cramif 2017 qui distinguent des entreprises ayant mené une action exemplaire en matière de prévention.

Un véritable rendez-vous à 360° pour la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail.

13 459
visiteurs



Grâce aux conférences Préventica, j'ai pris connaissance des aides et actions de prévention dont je peux bénéficier pour protéger les salariés de mon entreprise.

Arthur - 48 ans

Contribuer à l'amélioration de la tarification, en Ile-de-France comme à l'échelle nationale

En sus de la prévention, la Cramif a pour mission d'élaborer la tarification des risques professionnels en Ile-de-France. En 2017, la Cramif a poursuivi son travail sur la fiabilisation des données pour le calcul des cotisations en Ile-de-France, tout en contribuant activement au déploiement de projets à l'échelle nationale.

SÉCURISER LE CALCUL DES COTISATIONS

En 2017, la Cramif a poursuivi son engagement dans le renforcement de la fiabilisation des données qui concourent au calcul des taux AT/MP. Pour cela, les relations de partenariat de la Cramif avec les CPAM d'Ile-de-France permettent d'harmoniser les pratiques et ainsi de sécuriser le processus de gestion des AT/MP. Ces échanges entre organismes visent à faciliter et à préciser les engagements des parties, afin d'offrir un service de qualité aux employeurs et aux salariés.

S'ENGAGER POUR DES ENJEUX NATIONAUX

La Cramif contribue également activement à des enjeux nationaux, via des actions de promotion de services, la participation à des groupes de travail du réseau Assurance Maladie Risques Professionnels, ou le pilotage de missions déléguées.

Par exemple, elle s'est engagée fortement dans

la promotion du compte AT/MP. Ce compte est un service en ligne national, sur le site Net-entreprises.fr et ouvert à toutes les entreprises. Il leur permet de consulter les taux de cotisations qui leur sont notifiés afin de faire le point en temps réel sur leurs sinistres. En 2017, les actions de promotion du service de consultation en ligne du compte AT/MP ont ciblé les entreprises franciliennes à tarification mixte. Ces actions ont permis de porter le total d'établissements franciliens adhérents à 18178 sur les 22024 établissements concernés (soit environ 83 %).

En 2017, la Cramif a intégré différents groupes de travail nationaux sur des sujets variés : contentieux, Doctar (documentation du technicien tarification), Edinat (éditions nationales de courriers intégrés), fiabilisations des données, DSN (données sociales nominatives), ressources humaines, grands comptes.

En sus de ces groupes de travail nationaux, des missions nationales déléguées par la Cnam ont été confiées à la Cramif. Depuis le mois de juin, la caisse nationale a ainsi confié une mission d'assistance technique de la formation nationale Startech. À ce titre, la Cramif assure l'actualisation de l'ensemble des supports de formation entre chaque session de formation pour tenir compte notamment des évolutions de tarification attendues dans les prochaines années. Enfin, la Cramif s'est vue confier également la migration de Doctar sur la documentation métier d'Ameli Réseau et son actualisation régulière, après validation du contenu des fiches du groupe classement par le copil Doctar.



18178

établissements franciliens adhérents au **compte AT/MP**

soit

83 %

des établissements concernés

Optimiser la reconnaissance des maladies professionnelles et accidents de travail

En œuvrant à la simplification des procédures et en s'engageant dans la lutte contre les sous-déclarations, la Cramif agit pour optimiser la reconnaissance des accidents de travail et maladies professionnelles et ainsi améliorer la santé des salariés franciliens.

SIMPLIFIER LES PROCÉDURES DE RECONNAISSANCE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Hippocamp est une application francilienne mise à disposition par la Cramif des CPAM d'Ile-de-France. Cet outil a pour objectif d'améliorer le processus de partage de l'information entre les organismes en charge de la reconnaissance des maladies professionnelles.

Hippocamp est un outil de classement et d'analyse des maladies professionnelles des salariés d'Ile-de-France. La base de données Hippocamp donne accès à l'historique des dossiers traités par la Cramif dans le cadre de la reconnaissance des maladies professionnelles, en lien avec les établissements franciliens.

Grâce à cette mutualisation d'outils et d'informations, cette application permet de mieux coordonner les acteurs franciliens travaillant dans le champ des maladies professionnelles, afin d'optimiser les délais de traitement des dossiers et de fournir une réponse plus rapide et de meilleure qualité aux salariés. À la fin de l'année, une convention a été signée entre les CPAM d'Ile-de-France et la Cramif et ainsi, l'outil pourra être utilisé par les CPAM dès le début de l'année 2018.

LUTTER CONTRE LES SOUS-DÉCLARATIONS D'ACCIDENTS DE TRAVAIL

Certaines entreprises peuvent être tentées de sous-déclarer leurs accidents de travail afin de ne pas voir augmenter leur taux de cotisation AT/MP.

Afin de lutter contre ce phénomène, la Cramif a élaboré un dispositif de contrôle ciblé des entreprises, via un échantillonnage des registres d'accidents de travail bénins 2017. Cette analyse portera sur les registres d'entreprises à risque et permettra d'identifier des accidents de travail bénins suspects. À défaut de déclaration d'accident de travail, la DRSM (direction régionale du service médical) pourra émettre un avis sur l'imputabilité de l'arrêt de travail à l'accident de travail, et des sanctions seront alors possibles. Ce dispositif sera mis en place au cours du premier trimestre 2018.



3 585
maladies
professionnelles
déclarées et reconnues
en Ile-de-France en 2017

ORGANISATION ET RÉSULTATS

NOS RESSOURCES*



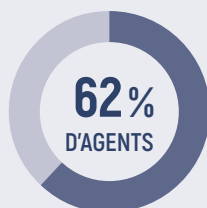
Taux d'emploi légal = 6%

NOTRE POLITIQUE RH EN 2017



302

RECRUTEMENTS
(CDD/CDI)



AYANT BÉNÉFICIÉ
D'UNE FORMATION

* chiffres au 31/12/2017

ORGANIGRAMME (au 31 décembre 2017)

DIRECTEUR GÉNÉRAL
David CLAIR

DIRECTION DE LA COMMUNICATION
Gwénaëlle MAUDET

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION
Myriam RIBAUT DE HAAS

DIRECTION GÉNÉRALE DÉLÉGUÉE
Jean-Claude POIRIER

Direction du pilotage
Département des affaires juridiques
Département de la GDR maladie - AT/MP

**DIRECTION FINANCIÈRE
ET COMPTABLE**
Olivier MAURICE

Fondé de pouvoir
Département maîtrise des risques
Département financier et comptable
Département contrôle créances et oppositions
Mssi
Cellule protection des données

**DIRECTION DE LA RELATION CLIENT
ET DES PRESTATIONS**
Régine HASPEL

Direction des prestations
Mission pilotage de la relation client

**DIRECTION DE L'ACTION SANITAIRE
ET SOCIALE ET DE L'AUTONOMIE**
Benjamin BERTON

Direction du Service Social Régional
École de Service Social
Direction de l'action sanitaire et sociale et du handicap

**DIRECTION RÉGIONALE DES RISQUES
PROFESSIONNELS**
François BLANCHARD

Direction services extérieurs
Direction services techniques
Direction pilotage et prospective
Direction développement partenariats internes
et externes
Direction tarification et réparation

**DIRECTION DES RESSOURCES
ET DES RELATIONS SOCIALES**
Marie GAMBORSKYJ

Direction des ressources humaines
Département des relations sociales
Service contrôle de gestion sociale
Service de santé au travail
Direction des ressources opérationnelles

Accompagner les parcours des collaborateurs par la **formation professionnelle**

Dans un contexte de changements soutenus et avec une exigence de qualité toujours plus forte au service de nos clients, attirer les collaborateurs, les fidéliser et développer leurs compétences est un enjeu majeur. Pour cela, il est important de leur faire bénéficier de parcours professionnels accompagnés tout au long de leur carrière.

Dans cette perspective, l'année 2017 a été marquée par un investissement important visant à former les nouveaux collaborateurs, à accompagner la prise de poste des nouveaux managers tout en poursuivant l'accompagnement de tous les salariés à la mobilité professionnelle.

UNE FORMATION AD HOC POUR LES NOUVEAUX COLLABORATEURS

Dès l'entrée à la Cramif, les nouveaux collaborateurs suivent le dispositif de formation Pass (parcours d'accueil à la sécurité sociale), dont l'objectif est de leur fournir une vision globale de l'institution Sécurité sociale, son fonctionnement et ses métiers.

Suivent ensuite des formations qualifiantes spécifiques pour les techniciens (tarification, invalidité, etc.).

ACCOMPAGNER LES PRISES DE POSTE DES NOUVEAUX MANAGERS

Les collaborateurs qui vont occuper leur premier poste de manager bénéficient d'un parcours de formation *ad hoc* composé de 5 modules thématiques. Ces formations à la prise de poste sont complétées ensuite par des sessions de formations collectives sur une thématique précise (par ex. : approche systématique des organisations, gestion de projet, atteinte des objectifs, entretien d'évaluation, etc.).

GARANTIR LES MOBILITÉS

Le dispositif de formations proposé aux collaborateurs garantit également leurs possibilités de mobilités, qu'elles soient internes ou au sein des organismes de Sécurité sociale. Les salariés qui le souhaitent peuvent ainsi être accompagnés dans l'élaboration de leur projet professionnel, dans la demande de leur bilan de compétences, dans la rédaction de leur CV et lettre de motivation et dans la préparation des entretiens.

Enfin, ce dispositif de formation est complété par l'ensemble des dispositions réglementaires (compte personnel de formation, validation des acquis de l'expérience) qui sont déjà proposées aux salariés.

ZOOM SUR

RENFORCER LA CONNAISSANCE DES MÉTIERS DE L'ASSURANCE MALADIE

Afin de développer un haut niveau d'expertise « métier », il a été décidé de renforcer la formation des collaborateurs aux métiers de l'Assurance Maladie. Des formations techniques ont ainsi été mises en place dès la prise de poste et également tout au long de la vie professionnelle, via des formations qualifiantes pour certains métiers spécifiques et des formations individuelles ou collectives destinées plus spécifiquement aux managers.



S'engager pour une politique RH durable et responsable

Employeur socialement responsable, la Cramif s'engage fortement en faveur de la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et de la prévention de toute forme de discrimination.

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La Cramif se donne comme objectif de faire de la performance sociale un des leviers de la performance globale. Pour ce faire, la Cramif déploie des d'actions de prévention des risques professionnels visant à maintenir l'employabilité tout en préservant la santé des collaborateurs.

Des dispositifs spécifiques sont ainsi mis en œuvre, qui visent à agir sur le dialogue professionnel et les collectifs de travail. À ce titre, une expérimentation innovante a été mise en œuvre : les espaces de discussion. L'ambition de ce projet est de permettre aux collaborateurs d'échanger et d'élaborer ensemble des propositions pour favoriser un travail de qualité.

La Cramif s'attache aussi à favoriser la conciliation vie professionnelle/vie privée en proposant des offres de service propres à des moments clés de la vie. À ce titre, divers services sont ainsi proposés aux collaborateurs pour les accompagner au mieux en fonction de leurs besoins : places en crèche, accompagnement des aidants familiaux, recherche de logements locatifs ou à l'acquisition, accompagnement à la retraite, conciergerie d'entreprise, développement du télétravail, etc.

GARANTIR LA NON-DISCRIMINATION ET L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

En tant qu'organisme portant des valeurs de solidarité et de justice sociale, la Cramif se doit d'être exemplaire dans ce domaine. Il s'agit du deuxième grand enjeu de notre responsabilité sociale interne.

La Cramif vise en effet à faciliter l'insertion durable de jeunes dans l'emploi, à favoriser l'em-

ZOOM SUR

PRÉVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES AU TRAVAIL



La Cramif, engagée dans une politique RH contre toute forme de discrimination, a lancé une démarche de prévention des agissements sexistes.

Diffusée le 25 novembre 2017 lors de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, une campagne d'affichage a mis l'accent sur certains comportements ou propos sexistes à bannir sur le lieu de travail. Cette campagne sera poursuivie et amplifiée dans les prochains mois par de nouvelles actions.

bauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés, à assurer la transmission des savoirs et des compétences, et à garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Elle favorise l'intégration du personnel en situation de handicap temporaire ou permanent en diversifiant ses modes de recrutements via le déploiement de la MRS (méthode de recrutement par simulation).

44
salariés

recrutés CDI et CDD en 2017 par la méthode de recrutement par simulation qui évite toute forme de discrimination

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017 Toutes branches

ACTIF	EXERCICE N			EXERCICE N-1
	BRUT	AMORT. & DÉPREC.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ				
- Immobilisations incorporelles				
- Concessions et droit similaire, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires (205)	4 192 344,05	3 164 535,82	1 027 808,23	990 991,47
- Diverses autres immobilisations incorporelles (201, 203, 206, 208, 232, 237)	613 670,00		613 670,00	501 680,00
- Immobilisations corporelles				
- Terrains (211)	2 040 672,29		2 040 672,29	2 040 672,29
- Agencements, aménagements de terrains (212)				
- Constructions (213)	104 612 809,15	78 504 063,79	26 108 745,36	26 804 744,20
- Diverses autres immobilisations corporelles (214, 218)	15 009 180,01	10 061 530,16	4 947 649,85	4 891 345,61
- Installations techniques, matériels et outillage industriels (215)	4 646 392,99	3 656 813,18	989 579,81	1 070 960,94
- Immobilisations mises en concession (22)				
- Immobilisations corporelles en cours (231)				
- Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles (238)	1 496 636,71		1 496 636,71	3 477 680,91
- Immobilisations mises à disposition (24)				
- Immobilisations financières				
- Créances entre organismes de Sécurité sociale (265)	837 297,26		837 297,26	936 929,25
- Prêts (274)	35 791 407,99	75 521,55	35 715 886,44	41 204 403,43
- Dépôts et cautionnements versés (275)	105 370,74		105 370,74	105 490,97
- Autres créances immobilisées (276)	709 704,18		709 704,18	494 301,38
Total actif immobilisé	170 055 485,37	95 462 464,50	74 593 020,87	82 519 200,45
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en-cours (3)	18 851,17		18 851,17	30 852,95
- Fournisseurs, intermédiaire soc. et prest. débiteurs (409)	37 598 914,84	19 220 929,33	18 377 985,51	17 243 122,19
- Créances d'exploitation				
- Clients cotisants et comptes rattachés (41 sauf 419)	855 998,41	38 060,42	817 937,99	696 036,26
- Personnel et comptes rattachés (42X)	198 291,93		198 291,93	163 819,66
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	741 039,43		741 039,43	520 588,21
- Entités publiques (44X)				
- Organismes et autres régimes de Sécurité sociale (45X)	103 043 302,45		103 043 302,45	103 888 493,21
- Débiteurs divers (46X)	1 471 657,22		1 471 657,22	1 497 817,64
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	3,45		3,45	24 296,50
- Charges constatées d'avances (486)	669 119,42		669 119,42	461 661,18
- Disponibilités				
- Banques, établissements financiers et assimilés (5X)	-1 418,83		-1 418,83	97 160,81
Total actif circulant	144 595 759,49	19 258 989,75	125 336 769,74	124 623 848,61
TOTAL ACTIF	314 651 244,86	114 721 454,25	199 929 790,61	207 143 049,06

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2017

Toutes branches

PASSIF	EXERCICE N AVANT AFFECTATION	EXERCICE N-1 AVANT AFFECTATION	EXERCICE N APRÈS AFFECTATION	EXERCICE N-1 APRÈS AFFECTATION
CAPITAUX PROPRES				
- Dotation - Apport (102)				
- Biens remis en pleine propriété aux organismes (103)				
- Écarts de réévaluation (105)				
- Réserves (106)	54 909 388,79	61 131 201,21	54 909 388,79	61 131 201,21
- Report à nouveau (solde crédit ou débit) (11)				
- Résultat de l'exercice (excédent/perte) (12)				
- Subventions d'investissement (13)	92 088,36	85 659,32	92 088,36	85 659,32
- Provisions réglementées (14)				
Total capitaux propres	55 001 477,15	61 216 860,53	55 001 477,15	61 216 860,53
PROVISIONS				
- Provisions pour risques (gestion courante) (151)	871 891,00	806 283,00	871 891,00	806 283,00
- Provisions pour risques (gestion technique) (152)	8 920 479,68	10 597 260,92	8 920 479,68	10 597 260,92
- Provisions pour impôts (155)				
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices (157)				
- Autres provisions pour charges (158)	6 782 806,26	6 927 901,00	6 782 806,26	6 927 901,00
Total provisions pour risques et charges	16 575 176,94	18 331 444,92	16 575 176,94	18 331 444,92
DETTES FINANCIÈRES				
- Emprunts auprès des établissements de crédit (164)				
- Dépôts et cautionnements reçus (165)				
- Emprunts et dettes assorties de conditions particulières (167)				
- Autres emprunts et dettes assimilées (168)				
- Dettes entre organismes de Sécurité sociale (17)	16 140 606,15	18 191 598,72	16 140 606,15	18 191 598,72
Total des dettes financières	16 140 606,15	18 191 598,72	16 140 606,15	18 191 598,72
AUTRES DETTES				
- Clients et cotisants créditeurs (419)	15 244,30	21 256,43	15 244,30	21 256,43
- Fournisseurs de biens, prestataires de service et comptes rattachés (401, 4081, 40881)	2 556 797,11	2 693 773,46	2 556 797,11	2 693 773,46
- Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés (404, 4084, 40884)	1 534 385,56	1 885 248,07	1 534 385,56	1 885 248,07
- Prestataires - versements directs aux assurés et allocataires (406, 4086)	62 908,89	47 247,20	62 908,89	47 247,20
- Prestataires - versements à des tiers (407, 4087)				
- Personnel et comptes rattachés (42X)	10 099 564,90	9 381 893,76	10 099 564,90	9 381 893,76
- Sécurité sociale et autres organismes sociaux (43X)	9 748 240,93	9 380 651,01	9 748 240,93	9 380 651,01
- Entités publiques (44X)	1 802 299,68	1 721 356,97	1 802 299,68	1 721 356,97
- Organismes et autres régimes de Sécurité sociale (45X)	18 525 617,98	17 923 575,84	18 525 617,98	17 923 607,46
- Crédoeurs divers (46X)	67 705 339,70	66 233 151,27	67 705 339,70	66 233 151,27
- Comptes transitoires ou d'attente (47X)	33 126,29	83 851,22	33 126,29	83 851,22
- Produits constatés d'avance (487)	129 005,03	31 108,04	129 005,03	31 108,04
Total autres dettes	112 212 530,37	109 403 113,27	112 212 530,37	109 403 144,89
TOTAL PASSIF	199 929 790,61	207 143 017,44	199 929 790,61	207 143 049,06

Compte de résultat 2017

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017 Toutes Branches

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (I)		
- Prestations sociales (656)	883 670 416,89	850 728 518,09
<i>Prestations légales (6561)</i>	795 634 962,48	771 974 994,40
<i>Prestations extra-légales : Action Sanitaire et Sociale (6562)</i>	1 862 758,85	2 071 278,65
<i>Actions de prévention (6563)</i>	7 210 434,87	4 753 107,41
<i>Autres prestations (6568)</i>	78 962 260,69	71 929 137,63
- Charges techniques (657)		2 517 693,50
<i>Autres charges techniques (6572)</i>		2 517 693,50
- Diverses charges techniques (658)	1 602 504,64	6 895 533,20
- Dotations aux amort. et prov. pour charges de gestion technique (681x)	10 252 347,98	11 884 227,01
<i>Dotations aux provisions pour charges techniques (6814)</i>	8 920 479,68	10 597 260,92
<i>Dotations pour dépréciations des actifs circulants (6817)</i>	1 331 868,30	1 286 966,09
Total charges de gestion technique (I)	895 525 269,51	872 025 971,80
CHARGES DE GESTION COURANTE (II)		
- Achats (60)*	2 342 553,39	2 349 980,15
- Autres charges externes (61, 62)	12 671 306,71	11 638 188,79
- Impôts, taxes et versements assimilés (63)	13 466 165,20	13 804 208,70
- Charges de personnel (64)	111 572 141,71	110 986 905,02
<i>Salaires et traitements (641, 642, 644)</i>	75 517 716,47	75 074 099,07
<i>Charges sociales (645, 647, 648)</i>	36 054 425,24	35 912 805,95
- Diverses charges de gestion courante (651, 653, 654)	132 910,14	153 390,57
- Autres charges de gestion courante (655)	13 657,78	21 755,61
- Dotations aux amort. et prov. pour charges de gestion courante (681x)	7 270 313,51	8 435 967,12
Total charges de gestion courante (II)	147 469 048,44	147 390 395,96
CHARGES FINANCIÈRES (III)		
- Charges financières sur opérations de gestion courante et techn. (661,666)	2 933,42	1 854,63
- Charges nettes sur cessions de V.M.P (667)		
- Autres charges financières (668, 686)		1 842,32
Total charges financières (III)	2 933,42	3 696,95
CHARGES EXCEPTIONNELLES (IV)		
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante (671)	57 666,29	18 177,17
- Charges exceptionnelles sur opérations techniques (674)		
- Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (675)	41 991,00	992,94
- Autres charges exceptionnelles (678)	270 119,37	142 935,20
- Dotations aux amortissements et provisions (687)	4 395,02	981,01
Total charges exceptionnelles (IV)	374 171,68	163 086,32
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES ET ASSIMILÉS (V)		
Total impôts sur les bénéfices et assimilés (69) (V)		
TOTAL DES CHARGES (VI=I+II+III+IV+V)	1 043 371 423,05	1 019 583 151,03
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE EXCÉDENTAIRE (XII=XI-VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (XIII=VI+XII)	1 043 371 423,05	1 019 583 151,03

* Dont variation de stocks (603)

Compte de résultat 2017

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2017 Toutes Branches

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (VII)		
- Produits techniques (757)		
<i>Contributions diverses (7578)</i>		
- Divers produits techniques (758)	878 011 002,87	856 593 461,48
<i>Dotations de gestion technique (7581)</i>	866 646 923,19	849 489 408,08
<i>Recours contre tiers (7584)</i>	10 877 213,87	6 754 506,78
<i>Produits techniques pour annulation ODP des exercices antérieurs (7585)</i>	121 675,31	175 717,87
<i>Divers autres produits de gestion technique (7588)</i>	365 190,50	173 828,75
- Reprises sur amortissements et provisions - Gestion technique (781x)	10 655 303,09	12 287 880,42
<i>Reprises sur provisions pour charges techniques (7814)</i>	10 597 260,92	12 003 207,67
<i>Reprises sur dépréciations des actifs circulants (7817)</i>	58 042,17	284 672,75
Total produits de gestion technique (VII)	888 666 305,96	868 881 341,90
PRODUITS DE GESTION COURANTE (VIII)		
- Vente de produits et prestations de services (701 à 708)	8 503 852,70	8 790 629,64
- Production stockée (713)		
- Production immobilisée (72)	342 598,00	425 603,00
- Subventions d'exploitation (74)	641 153,61	607 208,47
- Divers produits de gestion courante (751 à 752)		
- Autres produits de gestion courante (755)	143 374 431,85	139 491 505,54
- Reprises sur amortissements et provisions - Gestion courante (781x, 791)	747 514,17	502 363,63
Total produits de gestion courante (VIII)	153 609 550,33	149 817 310,28
PRODUITS FINANCIERS (IX)		
- Produits financiers sur opérations de gestion courante et technique (76x)	186,80	54,70
- Autres produits financiers et transferts de charges fin. (768, 786, 796)	1,33	8 405,76
Total produits financiers (IX)	188,13	8 460,46
PRODUITS EXCEPTIONNELS (X)		
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion courante (771)	554 369,17	795 221,36
- Produits exceptionnels sur opérations techniques (774)	27 833,98	29 472,37
- Produits exceptionnels sur opérations en capital (775 à 778)	500 876,35	12 214,36
- Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de chges except. (787, 797)	12 299,13	39 130,30
Total produits exceptionnels (X)	1 095 378,63	876 038,39
TOTAL DES PRODUITS (XI=VII+VIII+IX+X)	1 043 371 423,05	1 019 583 151,03
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE DÉFICITAIRE (XII=XI-VI)		
TOTAL GÉNÉRAL (XIII=VI+XII)	1 043 371 423,05	1 019 583 151,03

Glossaire

A

Acaata	Allocation de cessation anticipées d'activité des travailleurs de l'amiante
AFS	Aide financière simplifiée
AT/MP	Accident du travail / maladie professionnelle

B

BTP	Bâtiments et travaux publics
-----	------------------------------

C

Caces	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité
Caferuis	Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
Carsat	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CES	Centre d'examen de santé
CGSS	Caisses générales de Sécurité sociale
CMR	Cancérogène, mutagène, reprotoxique
CMS	Centre médical Stalingrad
Cnam	Caisse nationale d'assurance maladie
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse
CNO	Convention nationale d'objectifs
Copil	Comité de pilotage
CPAM	Caisse primaire d'Assurance Maladie
CPG	Contrat pluriannuel de gestion
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
Cramif	Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France

D

DEASS	Diplôme d'Etat d'assistant de service social
Doctar	Documentation du technicien tarification
DRSM	Direction régionale du service médical
DSN	Déclaration sociale nominative

E

Edinat	Editions nationales de courriers intégrés
Escavie	Espace conseil pour l'autonomie en milieu ordinaire de vie
ESS	Ecole de service social

F

Foad	Formation ouverte et à distance
------	---------------------------------

G

GAM	Gestion de l'Assurance Maladie
Grapa	Groupe des relations avec les professionnels de l'appareillage

H

Hippocamp	Hygiène industrielle et pathologies professionnelles : outil de consultation et d'analyse des maladies professionnelles
-----------	---

I

INRS	Institut national de recherche et de sécurité
------	---

M

MCA	Matériaux contenant de l'amiante
MDPH	Maison départementale des personnes âgées
Moodle	Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment
MRS	Méthode de recrutement par simulation

P

Pass	Parcours d'accueil à la Sécurité sociale
PDP	Prévention de la désinsertion professionnelle
Prado	Programme d'accompagnement au retour à domicile

R

RCP	Réunion de concertation pluri-professionnelle
RIS/Pacs	Radiology information system / Picture archiving and communication system
RPS	Risques psycho-sociaux

S

SESAM	Système électronique de saisie de l'Assurance Maladie
SIST	Service interentreprises de santé au travail
SSR	Service social régional

T

TMS	Troubles musculo-squelettiques
-----	--------------------------------

U

Ugecam	Union pour la gestion des établissements des caisses d'assurance maladie
Urssaf	Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Directeur de la publication

David Clair
(Directeur général)

Responsable de la publication

Gwénaëlle Maudet
(Directeur de la communication)

**Caisse Régionale d'Assurance Maladie
d'Île-de-France**

Direction de la communication
17-19 avenue de Flandre
75019 Paris

Iconographie

Cramif, Thinkstock, Julie Bourges

Réalisation

Studio graphique Cramif

Impression

Imprimerie Champagnac



**Caisse Régionale
d'Assurance Maladie d'Ile-de-France**



 17-19 av. de Flandre 75019 Paris

 01 40 05 32 64

 Cramif.fr

 @Cramif

 LinkedIn